

# Référentiel de Compétition Métier

# ART FLORAL

## N° 28

Soumis par :

Juliette Hamelin, Experte Nationale WorldSkills France  
Sarah Boune, Experte Nationale Adjointe WorldSkills France  
Nolwenn Pittet, Experte Monde WorldSkills France  
Elodie Bergerot, Experte Europe WorldSkills France  
Caroline Hadjaj Auphan, Experte Référente Territoriale WorldSkills France  
Sylvaine Agator, Membre de l'équipe métier

*Date de publication (par WorldSkills France) : 20/07/2026*

## 1. DESCRIPTION DU METIER

Le fleuriste exerce une activité à la fois artisanale, artistique et commerciale. Professionnel de proximité, il conçoit, réalise et met en valeur des créations florales destinées à répondre aux attentes d'une clientèle de particuliers, d'entreprises, de collectivités ou d'organismes d'événements.

Son activité s'appuie sur une parfaite connaissance des végétaux, de leurs caractéristiques, de leur saisonnalité et de leurs conditions de conservation. Il sélectionne, prépare, entretient et met en œuvre des fleurs coupées, des feuillages, des plantes et différents accessoires afin de réaliser des compositions florales répondant à une demande, à un thème ou à une émotion.

Le fleuriste maîtrise les techniques de conception et de réalisation de bouquets, d'assemblages piqués, montés, racinés ou structurés, ainsi que de décors floraux de toutes dimensions. Il intervient notamment dans les domaines du mariage, de l'événementiel, de la décoration commerciale, des cérémonies, de l'art floral et de la scénographie végétale.

Au-delà de la maîtrise technique, le métier requiert un sens artistique développé, une excellente perception des formes, des volumes, des couleurs et des proportions. Le fleuriste mobilise sa créativité afin de proposer des réalisations originales tout en respectant les contraintes techniques, esthétiques, budgétaires et environnementales.

La qualité des matières premières étant essentielle, il veille en permanence au respect des végétaux qu'il utilise. Il applique les bonnes pratiques de préparation, de stockage et de conservation afin de limiter les pertes, de préserver la qualité des produits et de favoriser une gestion responsable des ressources.

Le fleuriste accueille, conseille et accompagne sa clientèle dans le choix des végétaux et des créations les plus adaptées à chaque situation. Il assure également la valorisation de son offre commerciale, l'organisation de son espace de vente ainsi que la mise en scène des produits.

L'exercice du métier exige rigueur, dextérité, sens de l'organisation, autonomie, réactivité et capacité d'adaptation. Le fleuriste travaille dans le respect des règles d'hygiène, de sécurité et de prévention des risques professionnels. Il contribue également au maintien d'un environnement de travail propre, ordonné et sécurisé.

L'évolution permanente des techniques, des matériaux, des tendances artistiques et des attentes de la clientèle implique une actualisation régulière des compétences. Le fleuriste s'inscrit ainsi dans une démarche de formation continue afin de maintenir un haut niveau d'expertise et d'innovation.

En France, plusieurs parcours de formation permettent d'accéder au métier, notamment le Certificat d'Aptitude Professionnelle (CAP) Fleuriste, le Brevet Professionnel (BP) Fleuriste ainsi que différentes formations de spécialisation et de perfectionnement dispensées par les établissements de formation, les organismes professionnels et les chambres de métiers. Ces formations permettent d'acquérir les compétences techniques, artistiques et commerciales indispensables à l'exercice du métier et à son évolution.

## 2. COMPETENCES EVALUEES EN COMPETITION

Les compétences évaluées en compétition correspondent aux savoir-faire essentiels du métier de fleuriste. Elles sont issues des exigences professionnelles de la filière et couvrent les domaines techniques, artistiques, organisationnels et réglementaires nécessaires à l'exercice du métier.

Selon leur nature et leur niveau de complexité, ces compétences sont évaluées à un ou plusieurs niveaux de la compétition :

- **REG** : Compétition régionale ;
- **QUAL** : Compétition nationale – Phase de qualification ;
- **FNAT** : Compétition nationale – Phase finale.

Les compétences évaluées lors des échelons précédents de la compétition sont considérées comme acquises et demeurent indispensables tout au long du parcours de sélection. Ainsi, les compétences évaluées en compétition régionale et lors de la phase nationale de qualification restent pleinement mobilisables en Finale nationale, même lorsqu'elles ne font pas l'objet d'une évaluation spécifique. Les compétiteurs sont tenus d'en assurer la maîtrise tout au long des épreuves.

|                                                                                      | REG | QUAL | FNAT |
|--------------------------------------------------------------------------------------|-----|------|------|
| <b>Domaine de compétences n°1</b>                                                    |     |      |      |
| • Contrôle qualité et quantité des végétaux et accessoires                           | X   | X    |      |
| • Préparer les végétaux en vue de leur transformation                                | X   | X    |      |
| • Entretenir et stocker les végétaux                                                 | X   | X    |      |
| • Maîtriser les différentes techniques                                               | X   | X    |      |
| • Remise en état du lieu (plateau technique/atelier floral, site d'évènementiel ...) | X   | X    |      |
| • Tri des déchets                                                                    | X   | X    |      |
| • Respect des règles de sécurité                                                     | X   | X    |      |
| <b>Domaine de compétences n°2</b>                                                    |     |      |      |
| Réalisations de travaux courants tous styles :                                       | X   |      |      |
| • Bouquet lié avec ou sans structure                                                 | X   | X    |      |
| • Arrangements piqués                                                                | X   |      |      |
| • Arrangements racinés                                                               | X   |      |      |
| <b>Domaine de compétences n°3</b>                                                    |     |      |      |
| Réalisations de travaux de grandes dimensions :                                      |     |      |      |
| • Sculpture végétale                                                                 |     | X    | X    |
| • Suspension florale et son support                                                  |     | X    | X    |
| • Compression à dominante végétal                                                    |     | X    | X    |
| • Armature structurelle                                                              |     | X    | X    |
| • Fleurissement de grandes dimensions                                                |     | X    | X    |
| • Scénographie (vitrine, podium, scène, événementielle ...)                          |     | X    | X    |
| • Arrangements liés (bouquet prestige, de grande dimension ...)                      |     | X    | X    |
| • Arrangements racinés (jardin de plante, mur végétal ...)                           |     | X    | X    |
| • Arrangements muraux (tapisserie, tissage végétal, technique murale, tableau ...)   |     | X    | X    |
| <b>Domaine de compétences n°4</b>                                                    |     |      |      |
| Réalisations de travaux de petites dimensions :                                      |     |      |      |
| • Bijoux et ornements et leurs supports                                              | X   | X    | X    |
| • Accessoires de mode jusqu'aux vêtements                                            |     |      | X    |
| • Accessoires portés à la main (éventail, sac ...)                                   | X   | X    | X    |
| • Bouquets de marié(e) (du classicisme à la modernité)                               | X   | X    | X    |

|                                                                                                     |  |   |   |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------|--|---|---|
| • Objet végétal (trophée, page de livre, couverture de livre, plaque funéraire, fond de la mer ...) |  | X | X |
| • Micro-fleurissement (incrustation, inclusion, marqueterie ...)                                    |  | X | X |

### 3. MODALITES DES EPREUVES

#### 3.1 Principes généraux

Les épreuves de la Compétition des Métiers – Art floral se déroulent en individuelles. Elles sont conçues afin d'évaluer les compétences techniques, artistiques et organisationnelles des compétiteurs dans des conditions représentatives de l'exercice professionnel.

Les sujets sont élaborés par l'équipe métier sous la responsabilité de l'Expert national, en conformité avec le présent référentiel. Ils demeurent strictement confidentiels jusqu'au début officiel des épreuves. Toute diffusion, reproduction, photographie ou communication des sujets avant leur présentation aux compétiteurs est interdite.

Lors de la phase de qualification et de la Finale nationale, une présentation générale des sujets est réalisée par l'Expert national ou son représentant lors de la prise en main de l'espace compétiteur. Cette présentation intervient après la lecture de l'ensemble des sujets, à l'exception des « Speed Modules », en présence des compétiteurs, du jury et de l'équipe métier. Les explications apportées ont uniquement pour objet de préciser la compréhension des sujets et sont identiques pour l'ensemble des compétiteurs.

Les épreuves ont pour objectif d'évaluer la maîtrise des techniques professionnelles, la créativité, le sens artistique, l'organisation du travail, la gestion du temps, l'adaptation aux contraintes imposées ainsi que le respect des règles de sécurité et de protection de l'environnement.

#### 3.2 Déroulement des compétitions

##### Compétition régionale

La compétition régionale se déroule sur une journée et comprend environ **6 heures d'épreuves**.

Les sujets sont identiques pour l'ensemble des régions et sont élaborés par l'équipe métier nationale et supervisés par l'Expert Référent Territorial.

Dans le cas où la durée de la compétition excéderait 6 heures, les organisateurs régionaux sont chargés de mettre en place des épreuves complémentaires.

##### Qualification nationale

La phase de qualification nationale permet d'évaluer les compétiteurs sur des réalisations de difficulté croissante, représentatives des exigences attendues lors de la Finale nationale.

##### Finale nationale

La Finale nationale regroupe les compétiteurs qualifiés à l'issue de la phase de qualification. Les sujets proposés permettent d'évaluer le plus haut niveau de maîtrise des compétences du métier, tant sur le plan technique qu'artistique.

### 3.3 Nature des épreuves

La compétition comprend plusieurs réalisations indépendantes permettant d'apprécier les différentes compétences du métier.

À titre indicatif, une journée de compétition peut comprendre :

- Un **bouquet avec structure** (durée indicative : 1h30) ;
- Un **élément porté** ou une réalisation d'infiniment petit (durée indicative : 1h30) ;
- Un **Speed Module** réalisé à partir d'une boîte surprise (durée indicative : 30 minutes), destiné à évaluer la réactivité, l'adaptabilité et la capacité à répondre à une demande imprévue ;
- Un **assemblage piqué ou planté** (durée indicative : 1h30), permettant d'apprécier la créativité, l'originalité et la qualité technique de la réalisation.

Selon le niveau de compétition, d'autres réalisations peuvent être proposées conformément au présent référentiel.

### 3.4 Exigences attendues

Chaque réalisation est exécutée dans le respect du sujet, du temps imparti et des règles de sécurité.

Les compétiteurs sont tenus de faire preuve de rigueur, de précision, de créativité et d'autonomie. Une attention particulière est portée à la qualité des finitions, à la maîtrise des techniques professionnelles, à l'harmonie des compositions, au respect des végétaux et à la pertinence des choix esthétiques.

Les compétiteurs sont également tenus de maintenir leur poste de travail propre, ordonné et sécurisé pendant toute la durée des épreuves. À l'issue de chaque module, le poste de travail doit être remis en état. Le tri des déchets et le respect des consignes environnementales font partie des bonnes pratiques professionnelles attendues.

## 4. EVALUATION

### Répartition des points à + ou – 5%

| <i>Exemple de remplissage selon l'exemple ci-dessus (intitulés et points)</i> | Régional | Qualification | Finale |
|-------------------------------------------------------------------------------|----------|---------------|--------|
| <i>Bouquet avec structure</i>                                                 | 40%      | 15%           |        |
| <i>Élément porté</i>                                                          | 40%      | 35%           | 25%    |
| <i>Speed module</i>                                                           | 20%      | 30%           | 35%    |
| <i>Grand décor</i>                                                            |          | 20%           | 25%    |
| <i>Assemblage piqué ou planté</i>                                             |          |               | 15%    |
| <i>TOTAL</i>                                                                  | 100%     | 100%          | 100%   |

### Description des critères de notation observés, des attendus, et des tolérances applicables

#### Principe général de l'évaluation

L'ensemble des modalités d'évaluation a pour objectif d'identifier le compétiteur présentant le meilleur niveau de performance, en appréciant de manière équilibrée la maîtrise technique du métier ainsi que les qualités esthétiques, créatives et d'originalité de sa réalisation.

La combinaison des évaluations **Measurement** et **Judgement** garantit une appréciation complète des compétences attendues et permet de désigner le compétiteur le plus à même de représenter la France lors des compétitions internationales.

À ce titre, l'évaluation ne vise pas uniquement à mesurer l'exécution technique, mais également la capacité du compétiteur à produire un travail conforme aux standards d'excellence attendus lors de la compétition mondiale.

#### Modalités d'évaluation

Quel que soit l'étape de la compétition, l'évaluation est réalisée par les jurys désignés, à l'aide des grilles d'évaluation CIS élaborées spécifiquement pour le sujet concerné. Chaque sujet dispose de sa propre grille d'évaluation (« un sujet = une grille »).

Les grilles CIS comportent deux catégories de notation : **Measurement** et **Judgement**.

##### 1. Measurement

La notation **Measurement** vise à évaluer de manière objective la maîtrise des savoir-faire, des techniques et des exigences fondamentales du métier.

Chaque juré procède à une évaluation individuelle en répondant par « **Oui** » ou « **Non** » à chacun des critères figurant dans la grille CIS.

Si le président du jury estime qu'un ou plusieurs critères nécessitent une nouvelle vérification, il peut demander aux jurés de procéder à une réévaluation du sujet concerné.

## 2. Judgement

La notation **Judgement** permet d'évaluer les aspects qualitatifs de la réalisation, notamment les dimensions esthétiques, créatives et l'originalité du travail présenté par le compétiteur.

Pour chaque critère de la grille CIS, les jurés évaluent individuellement la prestation selon une échelle de **0 à 3**, après une concertation destinée à harmoniser leur compréhension des critères d'évaluation.

En cas d'écart de notation jugé significatif entre les jurés, ceux-ci doivent réexaminer le critère concerné et justifier leur évaluation afin de rechercher un consensus.

Si aucun accord ne peut être trouvé à l'issue de cette réévaluation, le président du jury (Expert) rappelle les attentes du sujet et les critères d'évaluation applicables. Les jurés procèdent ensuite à une nouvelle appréciation du critère en tenant compte de ces précisions.

## 5. MATERIELS & OUTILLAGES

Infrastructure habituellement fournie sur l'espace de compétition (sous réserve de disponibilité et de pertinence en fonction des épreuves)

| Désignation               | Matériel Collectif | Outillage Individuel |
|---------------------------|--------------------|----------------------|
| Table de travail          |                    | x                    |
| Tabouret                  |                    | x                    |
| Prise électrique          |                    | x                    |
| Sellettes de présentation |                    | x                    |
| Point d'eau               | x                  |                      |
| Bacs à déchets            | x                  | x                    |
| Étagère                   |                    | x                    |

Outillage/Matériel habituellement à fournir par le compétiteur\*.

|                                                    | Obligatoire | Optionnel / Autorisé | Interdit |
|----------------------------------------------------|-------------|----------------------|----------|
| Caisse/Trolley                                     | x           |                      |          |
| Couteaux de fleuriste                              | x           |                      |          |
| Coupe tout                                         | x           |                      |          |
| Sécateur                                           | x           |                      |          |
| Ciseaux x 2                                        | x           |                      |          |
| Agrafeuses + Agrafes                               | x           |                      |          |
| Pistolet à colle chaude                            | x           |                      |          |
| Pince coupante                                     | x           |                      |          |
| Perceuse-visseuse sans fil + 2 batteries + embouts | x           |                      |          |
| Boîte de forêts pour bois et métal                 | x           |                      |          |
| Agrafeuse murale + agrafes                         | x           |                      |          |
| Rallonge électrique de 3 m                         | x           |                      |          |
| Scie à métaux et lames de rechange                 | x           |                      |          |
| Mètre + crayons                                    | x           |                      |          |
| Assortiment de pinces à bijoux (3)                 | x           |                      |          |
| Marteau                                            | x           |                      |          |

|                                                                       |   |   |   |
|-----------------------------------------------------------------------|---|---|---|
| Pinceau - brosse                                                      |   | x |   |
| Vaporisateur + pissette                                               |   | x |   |
| Spray : couleur - colle - etc                                         |   |   | x |
| Nécessaire de premier secours (pansements + désinfectants)            | x |   |   |
| Nécessaire de nettoyage (balai + pelle + 3 chiffons + sacs poubelles) | x |   |   |
| Telephone portable                                                    |   |   | x |
| Montres et autres matériels connectés                                 |   |   | x |
| Appareil photo                                                        |   |   | x |

Lors de la prise en main de l'espace de travail, les caisses à outils de chaque compétiteur et compétitrice feront l'objet d'un contrôle afin de vérifier leur conformité au présent règlement. Ce contrôle sera effectué par le chef d'atelier, l'expert adjoint et deux jurés.

Tout matériel, outil ou équipement jugé non conforme au présent règlement sera immédiatement retiré de la caisse à outils et du box du compétiteur ou de la compétitrice. Il sera conservé par l'organisation jusqu'à la fin de la compétition et ne pourra en aucun cas être utilisé durant les épreuves

## 6. REGLES SPECIFIQUES AU METIER (optionnel)

L'Expert national, Président du jury, divise le jury en 3 ou 4 groupes de notation en veillant à ce que chaque groupe soit constitué de jurés expérimentés et novices.

Aucun juré ne peut noter un aspect sans la présence des autres jurés de son groupe. Les éventuels jurés étrangers pourront participer à la notation.

L'Expert essaiera d'attribuer le même nombre de points à évaluer à chaque groupe de notation sur l'ensemble des modules.

Les critères d'évaluation de chaque module mettront en évidence le résultat ou les valeurs attendues accompagnées de la pondération de manière que le groupe de jurés chargé de la notation n'ait aucun doute sur les points à attribuer à chaque aspect.

### DOCUMENTS COMPLEMENTAIRES AU REFERENTIEL DE COMPETITION

Le Référentiel de Compétition Métier ne contient que des informations relatives au métier. Il doit donc être utilisé en association avec le règlement de la Compétition Nationale des Métiers et ne peut contredire ce Règlement. En cas de contradiction qui resterait dans le présent document, c'est le Règlement de la Compétition qui prime.